

Circuit Inter-régional Jeunes - Etape 2

Grenoble, les 7 et 8 Décembre 2019

REGLEMENT PARTICULIER

1. AUTORISATION

La compétition est autorisée par la Fédération Française de Badminton sous le numéro **1902676**.

2. ORGANISATION GENERALE

Les Juges-Arbitres de la compétition sont :

- **Alain FABRE** – Juge-Arbitre Principal,
- **Eva SIMON** – Juge Arbitre Adjoint

Le responsable GEO de la compétition est **Maxime Leroux**.

La compétition se déroulera à la **Halle Clémenceau**, 40 Boulevard Clémenceau 38100 Grenoble

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération (*dans un club de la Ligue AURA ou PACA ou d'une ligue d'outre-mer*) pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, au 7 et 8 décembre 2019.

3.2. Catégories et années d'âge

Un joueur est autorisé à s'inscrire :

- dans une seule catégorie et année d'âge par discipline,
- dans des catégories d'âge différentes selon les disciplines (Simple / Double / Double Mixte).

Une paire est autorisée à s'inscrire dans des catégories d'âge différentes en Double et Double Mixte.

Les poussins, benjamins, minimes sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieures (surclassement).

3.2.1. En simple

la compétition est ouverte aux joueurs des années d'âge :

- * **poussin 1**(1ère année), **poussin 2**(2ème année),
- * **benjamin 1**(1ère année), **benjamin 2**(2ème année),
- * **minime 1**(1ère année), **minime 2**(2ème année),
- * **cadet**.

3.2.2. En double et double mixte

la compétition est ouverte aux joueurs des catégories **poussins**, **benjamins**, **minimes** et **cadets**.

3.3. Limites de participation

Peuvent s'inscrire à cette compétition :

- les **poussins**;
- les **benjamins classés au minimum P11** dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;
- les **minimes** et **cadets classés au minimum D9** dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit ;

Un joueur qui se surclasse dans une discipline doit remplir les conditions d'inscriptions associées à la catégorie de surclassement.

Ex : *un Benjamin se surclassant en Minime doit être classé au minimum D9 dans la discipline concernée.*

Nota1 : Les poussins pourront s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure sans restriction. Une validation sera faite par la ligue pour surclasser les poussins dont les points n'apparaissent pas.

Nota 2 : Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants seront retenus selon le critère du meilleur Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Suite aux résultats du CEJ1 « *Volant des 3 frontières* » du 15/16/17 novembre 2019, « un qualifié direct » au CEJ2 « Oullins » du 10/11/12 janvier 2020 n'est pas autorisé à s'inscrire sur cette compétition dans la catégorie où il est qualifié.



En simple,

- **tout Benjamin (respectivement Minime) vainqueur ou finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en simple sur cette compétition dans la catégorie et année d'âge concernée.
- **tout cadet ayant été au minimum ¼ de finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en simple sur cette compétition

En double,

- **toute paire Benjamine (respectivement Minime) ayant été au minimum ½ finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en double sur cette compétition dans la catégorie concernée.
- **toute paire Cadette ayant été au minimum ½ finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en double sur cette compétition.

En double mixte.

- **toute paire Benjamine (respectivement Minime) ayant été au minimum ½ finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en double mixte sur cette compétition dans la catégorie concernée.
- **toute paire Cadette ayant été au minimum ½ finaliste du CEJ1** ne pourra pas s'inscrire en double mixte sur cette compétition.

Toutefois, « un qualifié direct » au CEJ2 « Oullins » est autorisé à participer à cette compétition s'il s'inscrit dans la catégorie d'âge supérieure.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Dates diverses

- la **date limite d'inscription** est fixée au **vendredi 15 novembre 2019 (date de réception du mail)**
- la date de prise en compte du CPPH est fixée au **jeudi 21 novembre 2019 (J-16 jours)**,
- la **date du tirage au sort** sera effectuée le **samedi 23 novembre 2019 (J-14 jours)**
- une liste d'attente dans chaque tableau sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions.
Elle sera diffusée avec **les convocations au plus tard mercredi 27 novembre 2019 (J-10 jours)**.

4.2. Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscriptions est fixé à **17€** pour une discipline / **20€** pour deux disciplines et **23€** pour trois disciplines.

4.3. Modalités d'inscription

Un joueur peut être inscrit par son Club, son Comité ou sa Ligue.

L'inscription s'effectue au moyen du formulaire d'inscription de la Compétition accompagné du règlement des droits d'inscription.

Seules les inscriptions envoyées par le responsable du Club, Comité, Ligue à l'adresse suivante : **inscriptioncij@grenoble-badminton.org**

Le paiement peut s'effectuer par virement avant la compétition ou directement sur place en arrivant lors du pointage.

Attention, aucun joueur ne pourra débiter la compétition sans être à jour financièrement.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

GRENOBLE ALPES BADMINTON

Domiciliation

SG GRENOBLE VALMY (00998)

15 CHE JOSEPH BRUN

38100 GRENOBLE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00998	00037272156	05

IBAN : **FR76 3000 3009 9800 0372 7215 605**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition.

Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. TABLEAUX

5.1. Nombre et structure des tableaux

Il sera proposer des tableaux pour toutes les catégories d'âge (poussin / benjamin / minime / Cadet) et dans chaque discipline (Simple / Double / Double Mixte)

Dans chaque catégorie, le tableau de simple débutera par des poules suivies d'un tableau en Elimination Directe ;

Les autres tableaux se joueront selon les impératifs techniques de l'organisation et dans la limite des horaires indicatifs.

Afin de répondre aux consignes des Ligue AURA et PACA et d'assurer des tableaux homogènes en terme de niveau et de taille raisonnable le nombre maximum de joueur/paire sera de :

- 12 en simple par année d'âge en poussin, benjamin et minime,
- 24 en simple en cadet,
- 12 en double dans chaque catégorie,
- 24 en double mixte dans chaque catégorie

De plus, sur demande des ligues AURA et PACA dans chaque année d'âge (poussins, benjamins et minimes), chaque ligue aura au minimum trois joueurs/paires (les meilleurs au CPPH) dans chaque tableau.

Nota : Cette mesure a pour but d'assurer un développement harmonieux du territoire et d'entretenir l'émulation entre les 2 régions

En cas de nombre trop petit d'inscrits dans une catégorie, il sera possible de fusionner certains tableaux

En application des consignes passées par la FFBaD aux Ligues le 2 octobre 2018, la « Règle du X16 » explicitée dans l'§3.2.1 du RGC ne sera pas appliquée sur cette compétition car le CIJ comme le CEJ sont qualificatifs pour le Championnat de France Jeunes.

5.2. Désignation des têtes de séries et têtes de poules

Les Têtes de Séries et Têtes de Poules (benjamins / minimes / cadets) seront définies par le CCPH du 21 novembre 2019.

Les Têtes de Séries et Têtes de Poules poussins seront :

- définies par « le Top Fédéral Poussins » au 21 novembre 2019 en simple,
- désignées par le JA Principal après avis des responsables ETR des Ligues AURA et PACA en double et double mixte.

6. MODALITES D'ORGANISATION DE LA COMPETITION

6.1. Horaires indicatifs

* le samedi à partir de 10 h 00 et jusqu'à 20 h 00 ;

* le dimanche de 8 h 30 à 16 h 00.

6.2. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition.

Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (*liste publiée sur le site fédéral*).

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.

Le volant officiel de la compétition sera le **Forza S6000**, en vente au stand Youbadit présent tout le week end.

6.3. Salles

La compétition se déroulera dans une salle de 12 terrains avec 2 terrains de d'échauffement pour la préparation des joueurs.

Une chambre d'appel sera mise en place près de la table de marque afin d'aller plus rapidement sur les terrains. Un temps de 3 minutes sera accordé pour l'échauffement et le test des volants dès l'appel des joueurs.

6.4. Terrains

Les tableaux de la catégorie poussins seront disputés sur des « terrains poussins ».

6.5. Officiels techniques

Les matchs seront effectués en auto-arbitrage tout au long de la compétition.

Les finales seront arbitrées, en fonction d'un nombre suffisant d'arbitre.

Une formation d'arbitre sera présente sur place et pourra intervenir pour arbitrer certains matchs durant la compétition.

6.5. Assistance paramédicale

En sus des précautions prévues à l'article 2.21 du règlement général des compétitions, le Grenoble Alpes Badminton met en place la présence d'un kinésithérapeute. Celui-ci est mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenue uniquement pendant la compétition.

6.6 Problème d'infrastructure

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera considéré comme « **FAUTE** » au Service et en Jeu.

6.7 Conseils entre les points

En raison de l'organisation de la salle, aucune chaise de conseillé ne pourra être installé et le plateau de jeu ne sera donc réservé qu'aux joueurs et aux officiels de la compétition.

Les conseils pourront avoir lieu lors des interruptions normales du jeu (*entre les sets et au milieu des sets*) pour toutes les catégories.

Toute personne allant à l'encontre de cette règle devra remonter dans les tribunes.

7. DIVERS

7.1 Tenues

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de Badminton correcte en compétition conforme au « Règlement sur les tenues vestimentaires et publicités » Fédéral entrée en Vigueur au 1/09/2019.

Les Polos :

- « Ligues » ne seront autorisés que pour les jeunes inscrits par leur Ligue,
- « Comités » ne seront autorisés que par les jeunes inscrits par leur Comité.

7.2 Forfaits

Tout joueur forfait après la date du tirage au sort devra envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivant la compétition (*certificat médical, attestation de travail, ...*) à adresser à la Ligue AURA de Badminton :

<p>Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien</p>

ou par mail à : sophie.bluy@badminton-aura.org, sous peine de sanction fédérale sous peine de sanction fédérale.

7.2 Règles antidopage

L'utilisation et l'usage de produits ou substances dopantes (publiés chaque année par l'AFLD) sont interdits.

Tout joueur soumis à un traitement médical devra présenter une ordonnance au Juge-Arbitre Principal avant son premier match.

7.3 Responsabilité

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

7.4 Réclamation

Seul le représentant de l'entité (Club, Comité, Ligue) qui a inscrit le joueur sur la feuille d'inscription sera autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

7.5 Acceptation du présent règlement

Toute inscription au tournoi implique l'adhésion à l'intégralité du présent règlement.